

GUIDE pratique DU TRI des déchets ménagers

moins jeter
avec les 5R

les emballages
en verre

Les emballages
hors verre
et les papiers

les biodéchets

les ordures
ménagères

les autres déchets
ménagers



LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS



REFUSER

pour éviter le superflu

Avant d'acheter, je m'interroge du réel besoin de cet achat. Si c'est le cas je privilégie un produit réutilisable, durable ou d'occasion. Coller un stop-pub sur ma boîte aux lettres pour éviter de recevoir des prospectus et publicités, c'est 25% de papier en moins par an par boîte aux lettres.



RECYCLER

pour moins jeter

Quand refuser, réduire, ou réutiliser est impossible, trier reste une option pour donner une seconde vie aux matériaux composant l'objet à jeter.

Où déposer ses déchets :

- ✓ chez soi ou en bornes d'apport volontaire
- ✓ en déchèterie
- ✓ chez un vendeur appliquant le dispositif «un pour un» pour reprise des déchets électroniques, par exemple...



RÉDUIRE

pour garder l'essentiel

- ✓ En réduisant sa consommation de produits donc d'emballages ;
- ✓ En privilégiant l'eau du robinet, économique et rigoureusement contrôlée ;
- ✓ En achetant des produits :
 - Réutilisables ;
 - En vrac ;
 - Rechargeables ou concentrés, sans suremballages ;
 - Ecolabellisés

RÉDUIRE LE GASPILLAGE

- ✓ En préparant une liste de course
- ✓ En privilégiant les cabas réutilisables
- ✓ En conservant mieux vos produits
- ✓ En cuisinant les restes alimentaires
- ✓ En adaptant le contenu de l'assiette à son appétit ;
- ✓ En favorisant des recettes maison et anti-gaspillage ;
- ✓ En vérifiant les DLC (date limite de consommation) et DDM (date de durabilité maximale)



RÉUTILISER

pour moins jeter

Un objet peut avoir plusieurs vies : S'il est cassé, vous pouvez le réparer avec en plus une aide de l'état ou lui donner parfois un autre usage. Il pourrait aussi faire le bonheur d'un autre si vous le déposer soit dans les espaces réemploi du SiREDOM, soit dans une ressourcerie proche de chez vous (consulter le site du SiREDOM pour la localisation des sites de réemploi).



RENDRER

à la terre

Pour réenrichir les terres agricoles (amendement et fertilisant). Au SiREDOM, 2 possibilités sont proposées selon votre lieu d'habitation pour transformer vos déchets alimentaires en compost :

- ✓ le compostage individuel ou collectif
- ✓ la collecte avec vos ordures ménagères, dans des sacs orange séparés.

moins jeter avec les

5R



OBJECTIF DU PLPDMA
du SiREDOM

Réduire de **15%**
les déchets ménagers (DMA)
d'ici 2030 par rapport à 2010.

soit **478 kg/hab/an**
en 2030*

*DMA 2010 : 562 kg/hab/an

EN CHIFFRES



Pour info : Production de DMA

en Ile-de-France : 473 kg/hab./an en 2020 contre 434 kg/hab./an en 2023 (source Ordif 2023)
au SiREDOM : 491 kg/hab/an en 2024 (source SiREDOM 2024)

TRI DES EMBALLAGES EN VERRE

où ?  **en vrac sans sac**
à déposer dans les bornes
d'apport volontaire

(En bac sur la commune de Mennecy)



COMMENT ?

consignes de tri

- Retirer les bouchons et les couvercles
- Inutile de décoller les étiquettes ni de laver les emballages, mais bien les vider de leur contenu.

bouteilles



pots et bocaux



flacons



les pièges à éviter

vaisselle - pyrex
porcelaine
vitrocéramique
faïence - miroirs
vitres - pare-brise
objets en verre
en terre cuite...



ampoules et néons...



POURQUOI ?

EN CHIFFRES

86% des emballages en verre recyclés en France***
21 kg/hab/an en Ile-de-France*
vs 19 kg/hab/an au SiREDOM**

LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN VERRE

permet de faire des économies d'énergie, de diminuer les prélevements de matières premières et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Après massification, les emballages en verre issus des collectes sont acheminés dans notre centre de traitement à Vert-le-Grand. Après un tri sommaire, ils sont envoyés

chez un verrier où, après avoir été débarrassés des impuretés puis séparés par couleur, les verres blancs et les verres colorés, sont fondus à 1400°C pour ensuite redevenir soit un nouvel emballage soit un nouvel objet.

50% des objets en verre contiennent du verre recyclé.



TRI DES EMBALLAGES & PAPIERS

HORS VERRE

OÙ ?  en vrac sans sac
sont à déposer
dans les bacs jaunes et/ou
les bornes d'apport volontaire



COMMENT ?

Emballages en plastique

bouteilles - emballages opaques
bidons - flacons



pots en plastique
barquettes - boîtes - barquettes
en polystyrène



emballages souples
sacs - films et suremballages



ne pas mettre
objets en plastique - couches
papiers absorbants



Emballages en métal

boîtes et canettes - bidons - bombes
et aérosols vides - barquettes



petits emballages en aluminium
et aluminiums souples



ne pas mettre
objets en métal



EN CHIFFRES

72 kg/hab/an
d'emballages et papiers
triés en France
(58 d'emballages et 14 de papiers) *

41 kg/hab/an
en Ile-de-France**

vs 53 kg/hab/an
au Siredom***

*Source Citéo 2023

**Source Ordif 2023

*** Source Siredom 2024

Emballages en cartons

boites - surremballages cartons...



briques alimentaires



Papiers

prospectus publicitaires journaux - magazines



courriers - papiers d'écriture lettres - enveloppes blanches



catalogues - cahiers livres sans couverture....



ne pas mettre
enveloppes kraft - cartes routières pochettes cartonnées



ne pas mettre
papiers spéciaux - papier peint - papier cadeau - papier calque - papier teinté....



POURQUOI ?



30% → matériaux non recyclables,
qui devraient être en
ordures ménagères

70% recyclables →

- 39% de cartons recyclables
- 12% de papiers recyclables
- 15% d'emballages en plastiques recyclables
- 4% d'emballages en acier et en aluminium recyclables

Pour qu'un déchet du bac jaune puisse être trié et valorisé en nouvelle matière, il ne doit pas contenir de produits dangereux ou toxiques, ni être souillé par l'humidité.

Pensez aux trieurs en respectant les consignes de tri !

Source de données : Campagne de caractérisation des entrants au centre de tri du SiREDOM en 2024.



**RECYCLAGE
DES EMBALLAGES
ET DU PAPIER**
séparation
du contenu
du bac jaune
au centre de tri
en **12 matières** puis
compactées en balles
ou en paquets.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

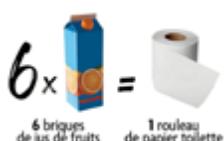
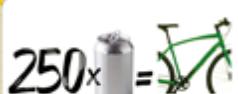


Emballages en plastique

PEUVENT SE RECYCLER 2 À 3 FOIS MAXIMUM

Triés et compactés au CITD, il sont ensuite broyés et transformés en granulés ; selon le type de plastique, ils seront ensuite transformés en nouvelle matière secondaire :

- ◆ plastique pour de nouvelles bouteilles
- ◆ en fibres pour la fabrication de tissus, moquettes, polaires
- ◆ en ouate pour la fabrication d'anorak, couettes, oreillers...



Emballages en métal

SE RECYCLENT À L'INFINI

Triés et compactés au CITD, ils sont broyés en filières puis fondus à 1600°C et modelés en plaques, fils, barres, ou lingots... Selon les besoins des industriels, ils serviront à fabriquer :

- ◆ du papier aluminium,
- ◆ des appareils ménagers,
- ◆ des pièces mécaniques...

Flux développement

RASSEMBLE 4 FAMILLES D'EMBALLAGES :

- ◆ Le PET* coloré (ex : bouteilles de couleurs),
◆ Le PET opaque (ex : bouteilles de lait)
- ◆ Les barquettes en PET (ex : barquettes de viennoiserie, fruits & légumes et charcuterie)
- ◆ Les pots ou barquettes en polystyrène.

Ce flux est ensuite repris par Citéo pour alimenter la recherche et développer des filières de recyclage sur ces produits.

*PET : Polyéthylène téréphthalate



TRI DES BIODÉCHETS (DÉCHETS ALIMENTAIRES)

Où ?  dans un composteur individuel ou collectif et/ou

en sac orange pour les territoires concernés* puis dans le bac des ordures ménagères avec les sacs noirs

sacs orange fournis par votre collectivité



COMMENT ?

en composteur

épluchures de fruits - légumes
coquilles d'oeufs - pain
filtres à café - sachets de thé
fabriqués à base de coton ou de
papier, sans agrafe
serviettes en papier - mouchoirs
feuilles d'essuie-tout
fleurs fanées



en quantités égales avec
les déchets de jardin



ne pas mettre
litières d'animaux non dégradables
noyaux - coques de fruits...



en sac orange

épluchures de fruits - légumes
coquilles d'oeufs - pain - filtres à
café - sachets de thé fabriqués à
base de coton ou de papier,
sans agrafe - serviettes en papier
mouchoirs - feuilles d'essuie-tout
fleurs fanées



restes de repas : pâtes - croutes de
fromage - poisson crevettes
viande - aliments périmés
(sans emballage)



ne pas mettre

Les coquilles de fruits de mer



POURQUOI ?



EN CHIFFRES

Réduire de **50%**
les déchets alimentaires
dans
les ordures ménagères

LE COMPOSTAGE

est un processus biologique comprenant plusieurs phases de dégradation et de transformation de déchets organiques, permettant d'obtenir un produit valorisable : LE COMPOST.

Une fois mûr, cet engrais naturel sert à rempoter et nourrir les plantes, les massifs et potagers.



LES SACS ORANGE

contenant les biodéchets, sont collectés avec les sacs noirs d'ordures ménagères, puis séparés dans l'unité de tri du SiREDOM.



Les biodéchets sont ensuite valorisés dans un méthaniseur sous forme de biogaz et d'amendement pour l'agriculture.

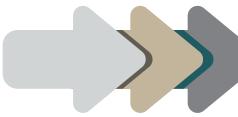


*TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA COLLECTE EN MÉLANGE DES BIODÉCHETS AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES

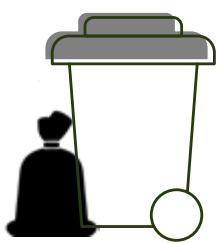
- 6 intercommunalités
CA Val d'Yerres Val de Seine
CA Grand Orly Seine Bievre
CA Cœur d'Essonne Agglomération
CA Communauté Paris-Saclay
et en partie sur :
CC du Pays de Limours
et CC Dourdanais en Hurepoix
- 37 communes dont 4 partiellement
- 485 000 habitants
soit 50% de la population du SiREDOM



TRI DES ORDURES MÉNAGÈRES

où ?  en sac

à déposer dans les bacs gris



COMMENT ?

consignes de tri

vaisselle en porcelaine et en verre
coquilles de fruits de mer
lingettes - couches souillées...



ne pas mettre

produits toxiques - pots et bombes de peinture - aérosols toxiques



piles - cartouches d'encre - néons
ampoules basse consommation



objets métalliques
casserole - poêles
consommables électroniques
objets en bois volumineux...



POURQUOI ?

EN CHIFFRES

256 kg/hab/an
en Ile-de-France*

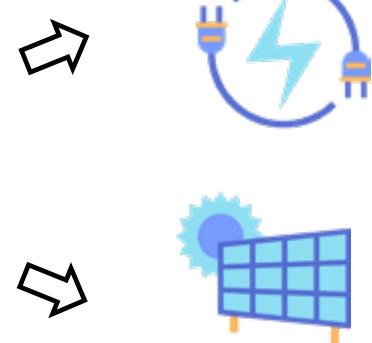
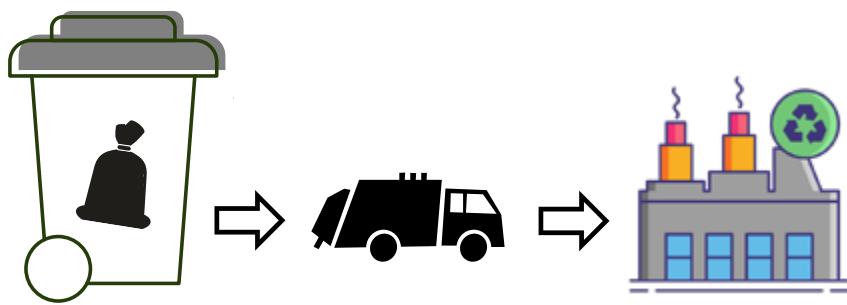
vs 245 kg/hab/an
au SiREDOM**



80%
de
valorisables
(erreurs de tri)
] 20%
d'ordures ménagères

- 44 % de biodéchets
- 32 % d'emballages plastiques, en métal, ou en verre.
- 4 % de produits dangereux (DDS) et d'électroménagers (DEEE)

VALORISATION



Les ordures ménagères sont valorisées
en énergies sous forme d'électricité ou de chaleur.

TRI DES AUTRES DÉCHETS

où ?  en déchèteries

COMMENT ? conditions d'accès
toutes les précisions sur www.siredom.com



LE BADGE EST OBLIGATOIRE

Il permet l'accès aux 27 écocentres du réseau.

Déchets acceptés

DANS LES BENNES

- gravats
- cartons
- déchets végétaux
- métaux
- enfouissable
- valorisable
- meubles • plâtre

DANS LE LOCAL DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

- appareils électriques
- petits et gros électroménagers
- écrans
- matériel informatique
- téléphones
- bricolage
- jouets
- lampes : néons, lampes basse consommation, leds.

DANS LE LOCAL DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

- piles • batteries
- consommables
- informatiques
- solvants • peintures
- vernis • colles et graisses • acides et bases • aérosols toxiques • produits phytosanitaires
- huiles minérales
- chlorates nitrates
- radiographies

DANS LES CONTENEURS

- verre • papiers
- emballages
- huiles de vidanges
- textiles

AUTRES DÉCHETS

- pneus véhicules légers jantés ou non-jantés.

Déchets refusés

- sable et terre
- ordures ménagères
- DEEE à usage professionnel
- cadavres d'animaux



- carburants liquide
- pneus lacérés, pneus poids lourds ou agricoles
- moteurs tous véhicules et pièces automobiles



- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux



107 698 t
collectées
et
900 683
passages

EN CHIFFRES

source SiREDOM 2024

QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHETERIES ?

Valorisation
par la matière



GRAVATS



MÉTAUX



PLÂTRE

Réemploi ou
valorisation
énergétique



BOIS



MOBILIER



VALORISABLE



HUILES



DÉCHETS
DANGEREUX

Enfouissable



ENFOUISSABLE



CARTONS
PLIÉS



PNEUS



DÉCHETS
VÉGÉTAUX



DÉCHETS
ÉLECTRONIQUES



DÉCHETS
DANGEREUX
APRÈS
DÉPOLLUTION



VÉLOS

Le SiREDOM pour vous servir

Le SiREDOM, Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et les Ordures Ménagères, traite et valorise les déchets ménagers produits par plus de **932 000 habitants de 175 communes** de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Acteur de l'économie circulaire, le Syndicat s'engage pour un meilleur tri des déchets et leur valorisation tout en maîtrisant les coûts de son service.



63, rue du Bois Chaland - CS 90366 LISSES
91029 EVRY CEDEX / contacts : 01 69 74 23 50
contact@siredom.com - www.siredom.com

